



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**À toutes les personnes de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Rosemont – La Petite-Patrie, demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et qui sont susceptibles d'être intéressées par le projet décrit ci-dessous, veuillez noter que :**

Le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire, tenue le 4 octobre 2011 à 19 h, le projet de résolution suivant :

- Projet particulier PP27-0156 dont l'objet principal est de modifier le projet particulier PP27-0126 qui a permis la démolition du bâtiment situé au 3100, rue Sherbrooke Est et la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages (n° de dossier : 1110603013).

**À toutes les personnes de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et des arrondissements d'Anjou, du Plateau Mont-Royal, de Rosemont – La Petite-Patrie, de Saint-Léonard et de Ville-Marie demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et qui sont susceptibles d'être intéressées par le projet décrit ci-dessous, veuillez noter que :**

Le conseil d'arrondissement a également adopté, lors de cette séance, le projet de règlement suivant :

- Projet de Règlement 01-275-73 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), dont l'objet est d'intégrer des dispositions concernant le service d'autopartage et les logements situés en sous-sol (n° de dossier : 1103520008).

**Une assemblée publique de consultation se tiendra le 1<sup>er</sup> novembre 2011 à 18 h 30 à la maison de la culture Maisonneuve, située au 4200, rue Ontario, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et la Charte de la Ville de Montréal.**

Au cours de cette assemblée, le projet particulier et le règlement ainsi que les conséquences de leurs adoptions seront expliqués. Le conseil d'arrondissement entendra également les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet particulier et le projet de Règlement 01-275-73 contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet particulier, le règlement et les plans de zones sont disponibles pour consultation à la Mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

**DONNÉ À MONTRÉAL, CE 11<sup>E</sup> JOUR D'OCTOBRE 2011**

**M<sup>e</sup> Julie Doyon  
Secrétaire d'arrondissement**